

Informations de base	
2021/2944(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exigences complémentaires applicables à l'entrée dans l'Union de certains ongulés originaires de l'Union qui sont déplacés vers un pays tiers ou territoire afin qu'ils y participent à des manifestations, des expositions, des présentations ou des spectacles et qui reviennent ensuite dans l'Union Complétant 2013/0136(COD) Subject 3.10.04 Elevage et production animale 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.05 Maladies animales 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire (Commission associée)		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/10/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)07461	
21/10/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
06/01/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/2944(DEA)

Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0136(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	AGRI/9/07492

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2021)07461	21/10/2021	